Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement collectif (RPQS)

Exercice 2025
Commune de Forcalquier





Hôtel de Ville – 1, Place du Bourguet
– B.P. 40 - 04301 FORCALQUIER
Téléphone : 04.92.70.91.00 -
Télécopie : 04.92.75.06.20

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire

Table des matières

1. Caractéristiques techniques du service. 4
   1.1. Présentation du territoire desservi. 4
   1.2. Mode de gestion du service. 4
   1.3. Estimation de la population desservie. 6
   1.4. Nombre d'abonnés. 6
   1.5. Volumes facturés. 6
   1.6. Autorisation de déversements d'effluents industriels. 6
   1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements). 7
   1.8 Ouvrages d'épuration des eaux usées. 7
   1.9 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration 10
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service. 11
   2.1. Modalités de tarification. 11
   2.2. Facture d'assainissement type. 11
   2.3. Recettes 14
3. Indicateurs de performance. 17
   3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1). 17
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux. 17
   3.3. Conformité de la collecte des effluents (P 203.3) 18
   3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P.204.3) 19
   3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P 205.3) 19
   3.6. Conformité des performances des équipements d'épuration 19
   3.7. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation 19
4. Financement des investissements 21
   4.1. Montants financiers engagés par la commune en 2025 21
   4.2. État de la dette du service. 21
   4.3. Amortissements. 21
   4.4. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 21
   4.5. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 21
5. Tableau récapitulatif des indicateurs 22
6. Evaluation des obligations du délégataire. 23
   6.1. Remise des documents prévus par le contrat de délégation de service public : 23
   6.2. Travaux à la charge du délégataire : 23
   6.3. Vie du service. 24

Préambule

Le 1er janvier 2024, la commune de Forcalquier a confié le contrat d'affermage du service de l'assainissement collectif à la Société des Eaux de Marseille pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2029.
Le choix du délégataire et du contrat a été approuvé par délibération du conseil municipal le 28 novembre 2023 (délibération n°2023-57)

En application de l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante, la commune, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le rapport annuel 2025 a été transmis par la SEM le 30 mai 2026 en version numérique sur la plateforme Watview puis en format papier.
Il est conforme aux prescriptions réglementaires et comprend :

- Une présentation de la Société des Eaux de Marseille : organisation, relation clientèle, actions de communication ;
- Un rapport annuel du délégataire sur le service de l'assainissement collectif : présentation générale du service, contexte législatif et réglementaire, description et évolution du patrimoine, événements marquants de l'exploitation, bilan hydraulique de l'année, conformité règlementaire, facturation aux abonnés, clientèle et volet social, travaux à prévoir, compte d'exploitation et annexes.

Conformément aux dispositions de l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers.
Le RPQS comprend des indicateurs techniques, financiers et de performance tels que fixés par les annexes de l'arrêté du 2 mai 2007
Il constitue un rapport distinct du rapport d'activité du délégataire.

1. Caractéristiques techniques du service.

1.1. Présentation du territoire desservi.

Le service est géré au niveau communal par la commune de Forcalquier.

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	☑	☐
Transport	☑	☐
Dépollution	☑	☐
Contrôle de raccordement	☑	☐
Elimination des boues produites	☑	☐
Travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☑	☐
A la demande des propriétaires Travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☑	

- Territoire desservi : commune de Forcalquier.
- Existence d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) –obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants- ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un règlement de service ☑ Oui ☐ Non
  date d'approbation le 28 novembre 2023

1.2. Mode de gestion du service.

Le service est exploité en délégation de service public (contrat d'affermage).

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Société des Eaux de Marseille (SEM)
- Date de début de contrat : 1er janvier 2024
- Date de fin de contrat : 31 décembre 2029
- Nature exacte de la mission du prestataire :
  - La collecte, le traitement des eaux usées ;
  - La gestion, l'entretien, la surveillance de l'ensemble des installations nécessaires à l'exécution du service ;
  - L'établissement des procédures d'auto surveillance ;
  - La surveillance des rejets dans le milieu naturel ;
  - La mise en place d'un service d'astreinte ;
  - Les travaux de renouvellement des équipements électromécaniques ;
  - La relation avec les usagers du service ;
  - La tenue à jour de l'inventaire du patrimoine matériel ;
  - L'élaboration du rapport annuel technique et financier.

Principaux nouveaux points contractuels du contrat 2024-2029

→ Engagement à réaliser dès la première année les **deux conventions de déversement** devenues caduques (Laboratoires BEA et Distilleries et Domaines de Provence) ;

→ Mise en place du **diagnostic permanent règlementaire du réseau** dès la première année pour évaluer le fonctionnement du système et programmer les investissements nécessaires à son évolution ;

→ **Renforcement de la gestion du réseau** : inspection télévisée (1 km par an), curage préventif (4 km par an), contrôle d'étanchéité des regards par fumigation (24 km sur 6 ans soit 4 km par an en moyenne) ;

→ **Maintien de la tarification progressive** à trois tranches de consommation et **ajout d'une tarification été/hiver ;**

→ **Renforcement du service auprès des abonnés** (nouveau point d'accueil clientèle, délais d'interventions, fonds de solidarité…) ;

→ **Suivi des engagements auprès de la collectivité** :
- Tableau de bord semestriel et présentation en comité de pilotage
- Mise en place d'un Intranet WatView

Principales dispositions du contrat concernant les travaux

Entretien et réparations courantes	Délégataire
Travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère fonctionnel	
-Génie civil	Collectivité
-Conduites et accessoires	Dans le cadre de l'entretien en deça de 12 mL : Délégataire Au delà de 12mL : Collectivité
-Matériels électromécaniques	Délégataire
-Branchements	Délégataire
Travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère patrimonial	
-Génie civil	Collectivité
-Conduites et accessoires	Collectivité
-Matériels électromécaniques	Délégataire
-Branchements	Collectivité
Renforcement et extensions du service	
-Réalisés par la collectivité	Collectivité avec consultation du Délégataire
-Réalisés par des tiers	Contrôle du Délégataire
Connexion et mise en service des installations neuves	Collectivité

1.3. Estimation de la population desservie.

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **4738** habitants au 31/12/2025 (estimation à partir du document de zonage d'assainissement).

1.4. Nombre d'abonnés.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
Le service public d'assainissement collectif dessert **2 369 abonnés** au 31/12/2025.

Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2025
2 261	2 278	2299	2 288	2 288	2 330	2369

Les abonnés du service d'assainissement non collectif (SPANC) sont gérés par la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure qui en a la compétence.

1.5. Volumes facturés.

Volumes facturés en m3	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total des volumes facturés aux abonnés	**290 506**	**286 690**	**296 905**	**264 541**	**281 197**	**280 416**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Autorisation de déversements d'effluents industriels.

Pour mémoire en 2024, deux **arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées** non-domestiques ont été signés par la collectivité conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique :

- Arrêté n° 2024-091 pour les laboratoires Bains et Arômes en mai 2024
- Arrêté n°2024-075 pour les Distilleries et Domaines de Provence.

Ces arrêtes ont donné lieu à **deux conventions spéciales de déversement** tripartites (entreprises/SEM/commune) signées avec chacune des entreprises en fin d'année 2024, permettant d'encadrer les rejets et de préciser les points et la périodicité des contrôles dans le but de prévenir les pollutions, en tenant compte des capacités réceptrices des STEP.

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements).

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est de type séparatif et compte 39.78 km de réseau hors branchements.
5 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement	Localisation
Déverseur d'orage	Réseau Est : à l'entrée de la station
Déverseur d'orage	Réseau Ouest : boulevard Bouche
Déverseur d'orage	Réseau Ouest : en amont de la STEP
Déverseur d'orage	Réseau Ouest : en amont du dégrilleur de la STEP
Déverseur d'orage	Réseau Ouest : au poste de relevage

1.8 Ouvrages d'épuration des eaux usées.

Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées. Le traitement de ces deux STEP est de type biologique à boues activées.

STEU N°1 : Station d'épuration Forcalquier Ouest

Caractéristiques générales						
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)				
Date de mise en service		01/01/1994				
Commune d'implantation		Forcalquier (04088)				
Capacité nominale STEU en EH (1)		4 000				
Volume d'effluent entré dans la station m3		187 685				
Volume moyen journalier m3/j		514				
Charge moyenne entrante EH		2480				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :	Eau douce de surface				
	Nom du milieu récepteur :	Le Viou				
Paramètres	**Rendement épuratoires annuels (%)**					
	2021	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	
DBO_5	98.8%	96.2 %	98.3 %	98.6%	97.3 %	
DCO	94.6%	92.8%	93.5 %	94.9%	94.6 %	
MES	98.4%	96.4 %	97.9 %	99%	97.4%	
NGL	94.6%	92.3 %	91.5 %	95.3%	94.2 %	
NTK	95.2%	93.7 %	92.8 %	96%	96 %	
Pt	64.5%	59.6%	66.1 %	70.3%	66 %	
Charges rejetées						
Production totale	284 460 kg	272 400 kg	267 600 kg	239 570 kg	266 880 kg	
Siccité *moyenne	17.2%	18.8%	18.7%	17.3%	17.93 %	
Matières sèches	48 990 kg	51 150 kg	50 072 kg	41 596 kg	47 816 kg	

* Les boues sont constituées d'eau et de matières sèches.
La siccité est le pourcentage massique de matière sèche. Ainsi une boue avec une siccité de 10 % présente une humidité de 90 %.

Cf bilan annuel de fonctionnement 2025

		DEVERSOIR EN TETE DE STATION A2 - S16	ENTREE STATION A3 - S1					
	Pluvio cumulée *mm*	Volume déversé en tête de station *m³*	Débit total entrant *m³*	DBO_5 *Kg/j*	DCO *Kg/j*	MES *Kg/j*	NK *Kg/j*	P_{TOTAL} *Kg/j*
Janvier	84,8		15 494	167,6	253,7	206,6		
Février	21,4		15 215	100,7	281,8	108,7	32,4	3,6
Mars	95,2	2 599	23 348	108,7	446,2	201,8		
Avril	84,4	2 792	20 025	131,5	303,0	134,7		
Mai	26,2		15 821	83,0	255,7	95,6	31,4	3,4
Juin	5,8		12 401	106,7	256,9	103,8		
Juillet	30,2		13 566	300,8	685,8	400,1		
Août	39,2	159	13 753	234,9	378,7	166,5	37,0	4,2
Septembre	28,6	292	12 824	162,0	506,3	129,6		
Octobre	30,2	174	13 815	143,5	408,6	168,9	51,7	3,8
Novembre	34,0	77	13 363	145,3	307,6	143,3	33,9	4,0
Décembre	56,0	125	18 060	101,3	226,0	116,6		
MIN	0,0	11	279	83,0	226,0	76,0	31,4	3,4
MAX	37,8	1 992	1 524	300,8	685,8	400,1	51,7	4,2
MOY	3,9	366	514	148,4	363,0	165,0	37,3	3,8
TOTAL	536,0	6 218	187 685					
Débit et Charges de référence			905	240				

STEU N°2 : Station d'épuration Forcalquier Est

Caractéristiques générales					
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)				
Date de mise en service	01/01/1994				
Commune d'implantation	Forcalquier (04088)				
Capacité nominale STEU en EH (1)	5400				
Volume d'effluent entré dans la station m3	92 731				
Volume moyen journalier m3/j	254				
Charge moyenne entrante EH	1558				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface			
	Nom du milieu récepteur	Le Beveron			
Paramètres	**Rendements épuratoires annuels (%)**				
	2021	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
DBO_5	99.3%	99.2%	99.2%	99%	99.2 %
DCO	98.1%	97.8%	97.0%	96.8%	97.2%
MES	99.4%	99%	99.3%	98.7%	99.3 %
NGL	95.7%	96.9%	94.1%	96.1 %	98 %
NTK	96.7%	98%	97.5%	97%	98.5%
Pt	81.5%	87.6%	90%	77.9%	91.7 %
Charges rejetées					
Production totale annuelle :	239 480 kg	193 880 kg	180 000 kg	153 560 kg	170 660 kg
Siccité moyenne	18.4%	19.6%	18.8%	19%	18.31 %
Matières sèches :	43 890 kg	37 960 kg	33 682 kg	29 141 kg	31 103 kg

Cf bilan annuel de fonctionnement 2025

1.9 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Quantité de boues produites par les ouvrages d'épuration

Matières sèches

Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre	**2020 en tMS**	**2021 en tMS**	**2022 en tMS**	**2023 en tMs**	**2024 en tMs**	**2025 en tMS**
Station d'épuration Forcalquier Est (Code Sandre : 060904088001)	33.20	43. 89	37.96	33.68	29.14	31.10
Station d'épuration Forcalquier Ouest (Code Sandre : 060904088002)	45.34	48. 99	51.15	50.72	41.6	47.81
Total des boues évacuées en tonnes matières sèches	78.54	92.9	89.1	83.75	70.7	78.92

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service.

2.1. Modalités de tarification.

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et une part fixe (abonnement, etc.).
En autre, une participation pour assainissement collectif est prévue au contrat et reversée à la commune. Elle est due lors du raccordement

	AU 01/01/2021	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Au 01/01/82026
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[(1) e,] €	**2300**	**2300**	**2300**	**2300**	**2300**

*Montant pour une unité famille
(1) Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

2.2. Facture d'assainissement type.

La **tarification progressive par tranche de consommation**, mise en place depuis 2013 sur la commune, est maintenue dans le contrat actuel.
La part délégataire compte donc toujours 3 tranches de consommation semestrielles, avec un tarif progressif.
Ce tarif s'applique à tous puisque les 20 premiers m^3 consommés au cours du semestre sont à tarif moindre. Le tarif s'élève ensuite progressivement en fonction des tranches.
La part collectivité ne varie pas.

A cette tarification, le nouveau contrat ajoute la **mise en place d'une tarification saisonnière** été/hiver avec un tarif plus élevé en été afin de limiter les consommations estivales en période où la ressource est fragile et qui nécessite des achats d'eau.

Ainsi au 1er janvier 2026, le tarif de l'assainissement collectif s'élève à

Tarif au m 3	**Part communale**	**Part délégataire**		
		Tarif estival Du 1er avril au 30 septembre	Tarif hivernal Du 1er octobre au 31 mars	Tarif moyen considéré dans le RAD et RPQS
0-20 m^3 : Tranche 1. Eau dite « vitale »	0.08 € HT	0.56 € HT	0.45 € HT	0.505 € HT
21-75 m^3 : Tranche 2. Eau dite « utile »	0.08 € HT	1.13 € HT	1.04 € HT	1.08 € HT
> 75 m^3 : Tranche 3. Eau dite « de confort ».	0.08 € HT	1.29 € HT	1.23 € HT	1.26 € HT

Factures types

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE **(120 m³/an)** sont :

FACTURE ANNUELLE (telle que calculée par le logiciel d'informations SISPEA)

➢ *Moyenne des tarifs été/hiver*

120 m³ selon une facture annuelle se répartissent ainsi :
20 m³ en tranche 1
55 m³ en tranche 2
45 m³ en tranche 3

Facture type	**Au 01/01/2026**
Part de la collectivité	
Part fixe annuelle	3.11
Part proportionnelle	9.6
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	**12.71**
Part du délégataire	
Part fixe annuelle	20.1
Part proportionnelle	126.47
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	**146.57**
Taxes et redevances	
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	3.6
VNF Rejet :	
Autre : _____	
TVA 10 %	15.01
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	**18.61**
Total	**177.89**
Prix TTC au m³	**1.49**

▸ La consommation de référence prise en compte par le système d'information SISPEA est de 120 m³/an.

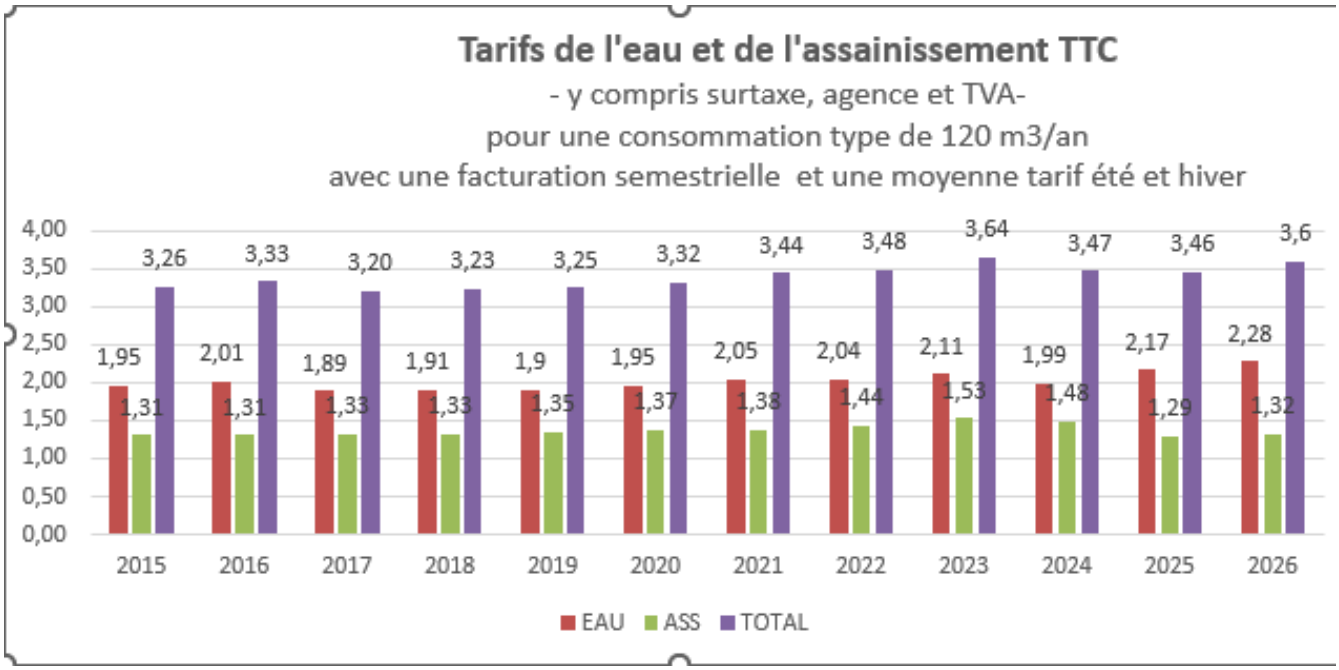
Mais cette facture type de 120 m³ est annuelle et ne reflète pas le coût réel **pour un abonné de Forcalquier dont la facture est semestrielle**. La tarification progressive ne s'applique donc plus dans les mêmes conditions.

Evolution du prix de l'eau et de l'assainissement (FACTURE SEMESTRIELLE)

Ce sont les tarifs réellement supportés par l'abonné et tels que présentés dans le rapport du délégataire.

➢ *Moyenne des tarifs été/hiver prise en compte pour chaque tranche pour 2024. 2025 et 2026*

120 m³ selon deux factures semestrielles de 60 m³se répartissent ainsi :
20 m³ + 20 m³ en tranche 1
40 m3 + 40 m³ en tranche 2
0 m³en tranche 3



2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €
Redevance eaux usées usage domestique	28 470.60	27 481.72	28 421.89	37 734.89
Redevance eaux usées usage non domestique				
Recettes pour boues et effluents importés				
Total recettes de facturation	**28 470.60**	**27 481.72**	**28 421.89**	**37 734.89**
Recettes de raccordements	13 800	18 400	6 900	73 800
Prime de l'Agence de l'eau	16 031.19	9 086.81	15 422	
Contribution au titre des eaux pluviales				
Autres recettes				
Total des recettes	**58 301.79**	**54 968.53**	**50 743.89**	**111 5634**

L'augmentation significatives des recettes liées au raccordement est notamment liée à l'opération du Clos des Payans (pour 55 000 €).

*La surtaxe communale perçue par la commune est fonction des volumes distribués et vendus. Elle est reversée à la commune par le délégataire habituellement à raison de 2 factures par an, soit une par semestre.

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €
Redevance eaux usées usage domestique	324 492	314 718	305 226	317 831
Collectivités et autres organismes publics (surtaxe reversée ensuite à la collectivité)	27 862	26 334	28 867	32 987
Recettes pour boues et effluents importés				
Total recettes de facturation	**352 354**	**341 052**	**334 093**	**350 818**
Travaux attribués à titre exclusif (travaux facturés aux abonnés)	5053	5249	3 744	6 480
Produits accessoires				
Redevance eaux usées usage non domestique				
Total des recettes	**357 407**	**346 301**	**337 837**	**357 298**

Recettes globales : Total liées à la vente d'eau au 31/12/2025 : 350 818 €

Extrait du RAD 2025

Euros	2024 (€)	2025 (€)	%
PRODUITS	337 837	357 298	5,76
1-EXPLOITATION DU SERVICE	305 226	317 831	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	28 867	32 987	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	3 744	6 480	
4-PRODUITS ACCESSOIRES			
CHARGES	545 693	547 903	0,40
1-PERSONNEL	164 988	162 996	
2-CHARGES DE PRODUCTION	61 056	49 381	
2.1-Energie électrique	48 851	38 238	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	12 205	11 143	
3-ANALYSES	8 798	22 235	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	146 584	143 186	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	1 811	2 464	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	78 743	79 071	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	1 119	411	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	15 916	18 418	
6.3-Informatique	30 697	26 889	
6.4-Assurances	3 249	2 781	
6.5-Locaux	12 956	12 791	
6.6-Autres	14 805	17 780	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	6 284	6 915	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	28 867	32 987	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	42 534	41 501	
11.1 Garantie de continuité			
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	42 534	41 501	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	4 974	5 798	
12.1-Compteurs			

Euros	2024 (€)	2025 (€)	%
12.2-Investissements contractuels	67	1 840	
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	4 907	3 958	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT	1 056	1 371	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 207 857	- 190 605	8,30
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 207 857	- 190 605	8,30

(1) Dont Collectivité :	28 867	29 822
(2) Y compris redevance prélèvement	0	0
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.	0	0

Concernant les impayés, le délégataire fait état des données suivantes –eau et assainissement-

	2021	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Montant des impayés au titre de l'année N-1 au 31/12 N	9 006	9 320.27	15 794.37	7 719.65	21 908.42
CA TTC facturé au titre de l'année N-1 au 31/12 N	413 735	413 411	438 102.9	405 971.38	431 012.59
Taux d'impayé	2.18%	2.25 %	3.61 %	1.9 %	5.08 %

3. Indicateurs de performance.

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.
Pour l'exercice 2025, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100%.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.
L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).
La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :
· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX **(15 points)**			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX **(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)**			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	11
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		60%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX **(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)**			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	0%	0

VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux *(4)*	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	OUI	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	**91**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 91 pour l'exercice 2025 (idem 2024.)

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P 203.3)

Cet indicateur permet d'évaluer la **conformité du réseau de collecte** du service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaire.
Cet indicateur résulte des seuls réseaux de collecte du service pondérés par la charge entrante en DBO5.

Indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – **s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.**
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Nota : DB05 (Demande Biologique/Biochimique en Oxygène pour 5 jours). La DBO est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour oxyder (dégrader) les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20° C et dans l'obscurité, pendant 5 jours. C'est l'un des paramètres globaux pour l'évaluation de la pollution des eaux usées.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2025	Conformité exercice 2025 0 ou 100
Station d'épuration Ouest	363	100
Station d'épuration Est	224.2	100

Pour l'exercice 2025 l'indice global de conformité de la collecte des effluents est de 100%.

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P.204.3)

Cet indicateur permet d'évaluer la **conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration**, au regard des dispositions règlementaire.

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – **s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau**.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2025	Conformité exercice 2025 0 ou 100
Station d'épuration Ouest	363	100
Station d'épuration Est	224.2	100

Pour l'exercice 2025 l'indice global de conformité des équipements des STEU est de 100%.

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P 205.3)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la **performance de l'ensemble des stations d'épuration**, au regard des dispositions règlementaire.

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – **s'obtient auprès de la Police de l'Eau.**
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2025	Conformité exercice 2025 0 ou 100
Station d'épuration Ouest	363	100
Station d'épuration Est	224.2	100

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est de 100%.

3.6. Conformité des performances des équipements d'épuration

Il correspond au **nombre de bilans d'auto surveillance conformes / nombre de bilans réalisés.**
26 bilans conformes ont été réalisés en 2026 ; sur 26 bilans au total.

3.7. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration Forcalquier Ouest :

Filières mises en œuvre		**tMS**
Valorisation agricole	Conforme	
	Non conforme	
Compostage	Conforme	***V***
	Non conforme	
Incinération	Conforme	
	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		47.81

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration Forcalquier Est :

Filières mises en œuvre		**tMS**
Valorisation agricole	Conforme	
	Non conforme	
Compostage	Conforme	***V***
	Non conforme	
Incinération	Conforme	
	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		31.10

Pour l'exercice 2025, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100%.

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers engagés par la commune en 2025

La commune a engagé 80 176.4 € de travaux qui se répartissent entre :

- Des travaux pour la reprise de réseaux d'assainissement ou de regards avenue des Lavandes, place Martin Bret, rue Violette, remparts de Cordeliers pour 39 376 €
- Des travaux sur les centrifugeuses des STEP pour 40 800 €

4.2. État de la dette du service.

Néant

4.3. Amortissements.

Pour l'exercice 2025, la dotation aux amortissements a été de 92 358.90 €.

4.4. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Pour l'année 2025, le service a accordé 0 € d'abandons de créances.

4.5. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Néant

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

Code fiche Indicateur	Libellé	Production de l'Information	Mesure (unité) ou texte	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Valeur 2025
Indicateurs descriptifs des services								
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Collectivité					0	0
D204.0	Prix TTC du service de l'assainissement au m3 pour 120 m3	Délégataire	Euros / m3				1,48	1,29
Indicateurs de performance								
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité	Habitants desservis					
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Délègataire	Tonnes matières sèches				71	79
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité	%				100	100
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Délégataire	Points				91	91
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Délégataire	%				100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Collectivité	Euros / m3				0,001	0,001
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Délégataire	Unités / millier d'habitants desservis				0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau	Délégataire	Unités / centaine de km				0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité	%					0

6. Evaluation des obligations du délégataire.

6.1. Remise des documents prévus par le contrat de délégation de service public :

Objet	Obligation contractuelle	Commentaires pour 2025
Mise à jour de l'inventaire	Selon l'article 27.2 du contrat, le délégataire doit remettre un inventaire actualisé dans les 6 mois à compter de la prise d'effet du contrat.	L'inventaire a bien été déposé sur la plate forme. Son contenu répond aux engagements du contrat.
Rapport annuel du délégataire	Selon l'article 91.1, le délégataire doit remettre avant le 1er juin le rapport annuel dont le contenu est défini aux articles 91.2 et suivants	Le rapport annuel a bien été remis le 30 mai 2026. Son contenu répond aux engagements du contrat.

6.2. Travaux à la charge du délégataire :

2.6. Synthèse du renouvellement

2.6.1. Renouvellement fonctionnel

ANNEE RE-NOUVEL-LEMENT	NB APPAREILS POSES	COUTS TRAVAUX HT (€)
2024	3	6 797
2025	6	15 479
Somme :	9	22 276

2.6.2. Renouvellement patrimonial

ANNEE RE-NOUVEL-LEMENT	NB APPAREILS POSES	COUTS TRAVAUX HT (€)
2024	16	38 459
2025	11	36 125
Somme :	27	74 584

L'année 2025 a été marquée par la réalisation complète des programmes contractuels de maintenance préventive dès le premier semestre et par des interventions techniques significatives sur les stations d'épuration (STEP).

Maintenance préventive et surveillance des réseaux
Le délégataire a réalisé l'intégralité de ses engagements annuels de maintenance préventive au cours du premier semestre :

- Curage préventif : 4 942 mètres linéaires (ml) ont été curés (3 932 ml au titre du programme initial et 1 010 ml supplémentaires liés au programme d'inspection).
- Inspection Télévisée (ITV) : 1 010 ml de réseaux ont été inspectés pour vérifier leur état structurel.
- Fumigation : 1 010 ml de tests à la fumée ont été effectués pour contrôler l'étanchéité des regards et détecter les intrusions d'eaux claires.
- Sectorisation : Le système, composé de 3 points de mesure, a permis de suivre les apports. Si les eaux usées strictes représentent entre 46 % et 65 % des volumes, une forte influence des eaux météoritiques (pluies) est notée.

Travaux et interventions sur le réseau

- Nouveaux branchements : 4 chantiers de pose de nouveaux branchements d'assainissement ont été exécutés sur l'année

- Volume d'interventions : Le nombre d'interventions sur les collecteurs est passé de 13 au premier semestre à une activité soutenue au second semestre, totalisant environ 180 heures d'intervention sur les sites de traitement et de relevage pour la fin d'année.

Traitement des eaux usées (STEP)

Les deux stations (Est et Ouest) ont fait l'objet d'opérations de renouvellement technique pour améliorer le processus d'épuration :

- **STEP Est :** Remplacement du motoréducteur de la vis à sable, de la turbine d'aération n°2 et de la ventilation de la centrifugeuse. Un acte de vandalisme (bris de vitre) y a été constaté en septembre.
- **STEP Ouest :** Renouvellement de la turbine d'aération n°3, des sondes d'oxygène et de la sonde RH.
- **Investissements :** Les travaux de mise en sécurité du prétraitement de la STEP Est ont progressé à 50 % ; la réalisation finale (liée au dégrilleur) est désormais prévue pour septembre 2026.

6.3. Vie du service.

En plus des réunions techniques de travail, 2 **comités de pilotage SEM/commune de Forcalquier** se sont tenus (28 mars 2025 et 15 décembre 2025).

Ces COPIL ont permis de suivre précisément l'état d'avancement des obligations contractuelles du délégataire et de programmer les actions à venir.

Ils ont donné lieu à des présentations et comptes-rendus détaillés présentés en annexe.

CF Annexe 1 : Rapport semestriel 1 Eau et Assainissement
CF Annexe 2 : Rapport semestriel 2 Eau et Assainissement

Les évènements de la vie du servie sont notés dans le RAD (nettoyage préventif, curages, contrôle STEP, maintenance annuelle, désobstruction collecteur, astreintes …) en page 36, on note notamment :